

# Commune de Caubon Saint Sauveur

## COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 05 avril à 20 heures

Le Conseil Municipal de la commune de Caubon Saint Sauveur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame BERNARD Catherine, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2019

**Présents :** Mesdames BERNARD Catherine - Christel VITOUX - Nadia HRABLI - Sandy MAILLE - Messieurs DUCCESCHI Jean Christophe- TERRIGHI Hubert - Cédric GUISIANO -FABRE PINON Christophe - DELMOTTE Eric - ALLISON Thomas.

**Absente :** Carole FELLETT -

**Nombre de Conseillers en exercice : 11      de présents : 10      de votants : 10**  
**Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 0**

Madame Nadia HRABLI a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire demande au conseil municipal de rajouter trois points à l'ordre du jour à savoir :

- Approbation de l'extension du périmètre et de l'actualisation des compétences transférées au Syndicat Eau47 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et de la modification statutaire du Syndicat Eau47
- le remboursement des indemnités kilométriques à Monsieur Thomas ALLISON
- l'adhésion à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles.

Le conseil municipal accepte de rajouter ces trois points à l'ordre du jour.

**2019-08 : OBJET : Approbation de l'extension du périmètre et de l'actualisation des compétences transférées au Syndicat Eau47 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et de la modification statutaire du Syndicat Eau47**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5211-18 et L.5211-20** concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation des EPCI, rendus applicables aux syndicats mixtes fermés par renvoi opéré de l'article L.5711-1 du même code ;

**VU les Statuts du Syndicat Eau47**, approuvés par l'Arrêté inter-préfectoral n°47-2018-12-28-007 et n°82-2018-12-21-003 du 28 décembre 2018, et en particulier :

- l'article 1 notamment à la forme juridique du syndicat,
- l'article 2.2. relatif à la gestion des services de l'eau potable et/ou de l'assainissement collectif et/ou non collectif (compétences optionnelles à la carte) ;

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 avril 2019

**Vu la délibération prise par la commune de CALONGES** en date du 8 mars 2019 sollicitant le transfert de sa compétence « Assainissement collectif » au 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;

**VU la délibération du Syndicat EAU47 n°19\_054\_C** du 28 mars 2019 approuvant l'évolution du périmètre et l'actualisation des compétences transférées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;

**VU la délibération du Syndicat EAU47 n°19\_055\_C** du 28 mars 2019 relative à l'ajout d'une activité complémentaire de maîtrise d'œuvre ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'actualiser le périmètre du Syndicat EAU47, et ses Statuts,  
**CONSIDÉRANT** que le Syndicat EAU47 a consulté l'ensemble de ses membres par courrier du 29 mars 2019,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

Sur proposition du Maire,

### Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

10 voix pour  
0 voix contre  
0 abstentions

**DONNE** son accord pour **l'élargissement du territoire syndical** d'Eau47 dans le cadre de l'article 2.1. de ses statuts, **à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019** à la commune de **CALONGES**.

**DONNE** son accord pour les **transferts de compétences** par la collectivité dans le cadre de l'article 2.2. de ses statuts, à compter **du 1<sup>er</sup> juillet 2019** selon le détail ci-dessous :

| Commune  | Compétences transférées |          |        |
|----------|-------------------------|----------|--------|
|          | AEP                     | AC       | ANC    |
| CALONGES | Déjà à                  | <b>X</b> | Déjà à |

**VALIDE** les statuts du Syndicat EAU47 et notamment leur annexe actualisée relative à la liste des membres et compétences transférées (selon le projet joint à la présente délibération), ainsi que l'article 2.2 relatif à la mission complémentaire de maîtrise d'œuvre ;

**DONNE** pouvoir à Madame le Maire, pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant ;

**MANDATE** Madame le Maire pour informer le Syndicat Eau47 de cette décision.

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 avril 2019

Monsieur Thomas ALLISON a quitté la séance.

### **2019-09 : OBJET : Remboursement indemnités kilométriques à Monsieur Thomas ALLISON**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de rembourser, pour l'année 2018, les indemnités kilométriques à Monsieur Thomas ALLISON, conseiller municipal en charge des espaces verts.

Durant l'année 2018, Monsieur Thomas ALLISON a effectué 433 Km avec son véhicule personnel de plus de 7 CV, à 0.35 € du kilomètre, soit :  
433 Km x 0.35 € = **151.55 €**

#### **Le Conseil, après en avoir délibéré,**

Accepte de rembourser, pour l'année 2018, les indemnités kilométriques d'un montant de 151.55 € à Monsieur Thomas ALLISON, conseiller municipal.

### **2019-10 : OBJET : Adhésion à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes nuisibles**

Le conseil municipal,

- après avoir pris connaissance de la plaquette de présentation de la fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Lot-et-Garonne (FDGDON) et considérant que l'adhésion de la commune à cet organisme permettra aux administrés de pouvoir à titre personnel ou collectif de profiter des services comme la lutte contre les ragondins ou la chenille processionnaire.

- après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité des membres présents d'y adhérer pour l'année 2019.

### **2019-11 : OBJET : Taux d'imposition des 4 taxes locales**

**Nombre de Conseillers en exercice : 11      de présents : 10      de votants : 10**  
**Pour : 09                      Contre : 01                      Abstention : 0**

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 comme suit :

|                             |       |
|-----------------------------|-------|
| - taxe d'habitation .....   | 8.93  |
| - taxe foncière bâti .....  | 12.68 |
| - taxe foncière non bâti .. | 52.91 |

## **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 avril 2019

### **2019-12 : OBJET : Vote du budget 2019**

Le budget Primitif 2019 de la commune a été voté à l'unanimité des présents et arrêté comme suit :

- Dépenses et Recettes de fonctionnement ... 373 890 €
- Dépenses et recettes d'Investissement ..... 454 664 €

### **Contrat de location du photocopieur :**

Le contrat de location du photocopieur arrive à échéance en octobre 2019, le conseil municipal décide d'avoir plusieurs devis, pour prendre une décision.

### **Choix de l'architecte pour les travaux de construction de la halle couverte :**

L'appel d'offre étant terminé, la commission communale chargée des bâtiments communaux va se réunir pour étudier les dossiers avant de présenter les offres recevables à la prochaine séance du conseil municipal.

### **Questions diverses**

Suite à la demande de Monsieur & Madame KROUWEL Hendrick, résidant sur la commune de Lévigac de Guyenne, pour l'achat d'une concession 2 places au cimetière de Saint Sauveur, le conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande.

Une invitation pour le repas du 8 mai va être adressée aux habitants de la commune qui aura lieu après la cérémonie commémorative à 11h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h38.

Fait et délibéré, en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 avril 2019

Cette séance comporte 5 délibérations

Présents :

|                           |         |
|---------------------------|---------|
| ALLISON Thomas            |         |
| BERNARD Catherine         |         |
| DELMOTTE Eric             |         |
| DUCCESCHI Jean-Christophe |         |
| FABRE-PINON Christophe    |         |
| FELLET Carole             | absente |
| GUISIANO Cédric           |         |
| HRABLI Nadia              |         |
| MAILLE Sandy              |         |
| TERRIGHI Hubert           |         |
| VITOUX Christel           |         |